



## Félicitations pour votre décision d'émigrer en Australie. Nous vous adressons tous nos vœux de réussite et de bonheur dans votre nouveau foyer.

Ce formulaire vous présente un bref récapitulatif de certains sujets importants auxquels vous devez réfléchir pour préparer votre nouvelle vie en Australie. Pour la plupart des migrants, la famille, les amis et les connaissances en Australie représentent la principale source d'informations en Australie. Toutes les recherches supplémentaires que vous pourrez faire avant votre arrivée faciliteront vos perspectives d'installation.

Les pages Web *Living in Australia* du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté (le ministère) disponibles sur [www.immi.gov.au/living-in-australia/](http://www.immi.gov.au/living-in-australia/) offrent des renseignements plus détaillés sur l'installation en Australie, y compris la liste des services disponibles aux nouveaux migrants.

Les livrets *Beginning a Life in Australia* sont fournis pour chaque État et Territoire et sont rédigés en anglais et dans 37 langues communautaires. Ils fournissent des renseignements détaillés sur les services disponibles aux migrants potentiels et aux nouveaux migrants. Ils sont disponibles à l'adresse [www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/](http://www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/)

## La société diverse d'Australie

L'Australie est une société diverse et tolérante dont la population est originaire de cultures et de milieux ethniques nombreux et variés. Les Australiens proviennent de tous les coins du monde. Environ 44 % d'Australiens sont nés à l'étranger ou ont un père ou une mère né à l'étranger.

Les Australiens pratiquent des religions très variées. Chacun est libre d'exprimer et de pratiquer ses traditions culturelles et religieuses, dans le respect de la loi, et peut participer à la société et y appartenir en tant qu'Australien. Au début, peut-être ne serez-vous pas accoutumé à une telle diversité, mais si vous êtes ouvert et respectueux des personnes, des idées et des traditions, il est probable que vous vous intégrerez et que vous réussirez dans votre nouvelle vie.

La liberté et l'égalité dont nous jouissons en Australie dépendent du fait que chacun remplisse ses responsabilités. Nous comptons sur votre loyauté à l'égard de l'Australie et sur votre soutien envers notre mode de vie démocratique et les valeurs qu'il sous-tend. Ces valeurs comprennent le respect de la loi, la liberté et la dignité de chacun, l'égalité de l'homme et de la femme, le respect d'autrui ainsi que l'équité et la compassion envers les personnes dans le besoin. Il existe des lois fédérales, territoriales et d'État interdisant la discrimination fondée sur différents motifs (tels que la race, le sexe, le handicap ou l'âge) et dans différents secteurs de la vie publique (tels que l'emploi, l'éducation, le logement, l'accès aux biens et aux services et les actions gouvernementales).

L'anglais est la langue nationale, mais quelque 300 langues sont pratiquées en Australie, y compris les langues aborigènes. Si vous ne parlez pas l'anglais, nous vous conseillons vivement d'apprendre le plus tôt possible après votre arrivée. Vous avez peut-être droit à des cours d'anglais gratuits dans le cadre du Programme d'anglais pour migrants adultes (AMEP). Des détails sur ce programme figurent en page 4.

## Les douanes et la quarantaine

La mission australienne peut vous donner des renseignements sur le règlement en matière de douanes et de quarantaine. Elle vous indiquera ce que vous pouvez et ne pouvez pas apporter en Australie, ainsi que les conditions spéciales s'appliquant à l'importation de vos objets domestiques, d'animaux ou de produits animaux, et les droits de douane. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.customs.gov.au](http://www.customs.gov.au)

## L'argent et la banque

Il est conseillé de se munir avant de partir de chèques de voyage ou d'autres devises négociables telles que les dollars américains ou australiens. Vous pouvez convertir les devises étrangères en dollars australiens à la plupart des aéroports internationaux d'Australie.

Il est d'usage de mettre son argent à la banque ou dans une autre institution financière. Si vous ouvrez un compte auprès de l'une de ces institutions dans les 6 semaines suivant votre arrivée, il vous suffit généralement de présenter votre passeport. Après 6 semaines, vous aurez besoin d'une pièce d'identification supplémentaire pour ouvrir un compte.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations par :

Site Internet : [www.ato.gov.au](http://www.ato.gov.au)

Téléphone : 132 861 (en Australie)

## Transports

Vous devrez trouver un moyen de transport de l'aéroport à votre logement. Des taxis et des autobus sont disponibles à tous les aéroports internationaux et à la plupart des autres aéroports.

Pour conduire une voiture, vous devez avoir un permis de conduire australien. Un permis de conduire international peut être acceptable pendant une brève période. Contactez le ministère du Transport d'État ou de Territoire le plus proche pour obtenir des informations sur l'obtention d'un permis de conduire. Vous trouverez le nom et les coordonnées de l'organisme compétent dans l'annuaire téléphonique local.

## Hébergement

Pour louer ou acheter une maison ou un appartement, vous pouvez consulter les petites annonces dans les journaux, sur Internet ou auprès d'agents immobiliers. Il est généralement demandé de verser une caution équivalente à un mois de loyer, plus un mois de loyer d'avance.

## Les écoles

L'école est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans. Ces âges peuvent varier légèrement selon les États et les Territoires. Il est recommandé d'inscrire vos enfants à l'école dès que possible.

Le jardin d'enfant est également ouvert aux enfants entre 3 et 5 ans. Il est généralement à temps partiel et n'est pas obligatoire.

Vous pouvez obtenir des informations sur les écoles locales auprès des ministères de l'Éducation d'État ou de Territoire, dont vous trouverez les coordonnées dans l'annuaire téléphonique local.

## Le coût de la vie en Australie

Comparé à celui de nombreux autres pays, le coût de la vie en Australie est élevé. Il est essentiel de réfléchir à la manière dont vous pourriez subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant les deux premières années, au moins. Ne présumez pas que vous allez trouver un emploi rapidement.

Il est coûteux d'émigrer. Le voyage pour l'Australie, le déménagement de vos objets domestiques et l'emménagement entraînent des frais considérables.

Suite à la page suivante ►

## Un délai de deux ans avant de bénéficier de la sécurité sociale

La plupart des nouveaux migrants doivent vivre en qualité de détenteurs de visa de résidence permanente en Australie pendant deux ans avant de pouvoir bénéficier de la plupart des prestations sociales, notamment les allocations de chômage (Newstart Allowance ou Sickness Allowance), l'aide aux étudiants (Austudy ou Youth Allowance) et d'autres prestations telles que la carte de couverture médicale. Pour avoir droit à des pensions de vieillesse ou d'invalidité, vous devez généralement avoir vécu en Australie pendant 10 ans.

Il est très important de comprendre que vous devez avoir suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins (et à ceux des personnes à votre charge) pendant au moins vos deux premières années en Australie. Si vous avez un parraineur ou un garant, il est conseillé de lui demander, avant votre arrivée en Australie, quel soutien il voudra et pourra vous fournir.

## Dispenses de période d'attente

Pendant la période d'attente, vous pouvez bénéficier d'une prestation spéciale si vous êtes en situation difficile du fait d'un changement de circonstances important en dehors de votre contrôle. Ce paiement est disponible uniquement dans des circonstances très limitées. L'incapacité à trouver un emploi ou le fait de se trouver à court d'argent n'est pas une raison suffisante pour vous donner droit à la prestation spéciale.

Si vous devenez veuf/veuve, invalide ou père ou mère célibataire après vous être installé(e) en Australie en tant que détenteur/détentrice d'un visa de résident permanent, vous avez peut-être droit à une allocation ou à une pension. Vous pouvez peut-être également obtenir une pension sans avoir vécu en Australie pendant 10 ans si vous êtes couvert(e) par une convention internationale de sécurité sociale. En janvier 2008, l'Australie dispose d'accords de sécurité sociale avec 19 pays.

Si vous avez émigré en tant qu'entrant au titre de l'action humanitaire, conjoint(e) ou enfant à charge d'un réfugié, en tant que citoyen australien, conjoint(e) ou enfant à charge d'un citoyen australien ou en tant que résident permanent ayant vécu en Australie pendant 2 ans à un moment donné, vous pouvez peut-être être dispensé de la période d'attente de deux ans pour la plupart des prestations sociales.

Si vous vous occupez d'un(e) résident permanent(e), vous avez peut-être droit à une allocation de soignant non soumise à une période d'attente. Si vous prodiguez des soins en permanence, vous êtes peut-être également habilité à recevoir l'Allocation de paiement durant la période d'attente.

## Aide aux familles avec enfants

Les nouveaux migrants ayant des enfants à charge peuvent avoir droit à des allocations familiales pour les aider à assumer les frais d'éducation des enfants. Vous devez généralement être détenteur d'un visa de résident permanent pour y prétendre, mais il existe certaines exceptions. Il n'y a aucune période d'attente pour ces prestations. Les allocations familiales sont conçues comme un complément de revenus et ne suffisent pas pour vivre.

Les prestations familiales comprennent les allocations familiales Partie A, les allocations familiales Partie B, les allocations de garde d'enfant et le dégrèvement fiscal pour garde d'enfant. Le montant d'allocations familiales auquel vous pouvez avoir droit dépend de l'âge et du nombre de vos enfants ainsi que de la totalité des revenus annuels de votre famille pour l'année fiscale en cours. Les allocations de garde d'enfant sont destinées à vous aider à assumer les frais de garde de vos enfants. Le montant d'allocations de garde d'enfant que vous pouvez recevoir dépend des revenus annuels de votre famille pour l'année fiscale en cours, du mode de garde choisi (agrée ou enregistré), du nombre d'enfants gardés, de la raison pour laquelle vous faites garder vos enfants et du nombre d'heures de garde auquel vous avez recours.

Le dégrèvement fiscal pour garde d'enfant s'élève à 30 % de vos frais effectifs de garde d'enfant (le montant de garde d'enfant que vous payez une fois déduites les allocations de garde d'enfant), et plafonne par an à 4 000 AUD (indexé) par enfant.

À compter du 1er juillet 2008, et sous réserve de la passation du projet de loi, le dégrèvement fiscal pour garde d'enfant passera à 50 % des frais effectifs de garde d'enfant, et plafonnera à 7 500 AUD (indexé) par enfant et par an. Vous avez peut-être droit au dégrèvement fiscal pour garde d'enfant si vous recourez à des services de garde d'enfant agréés, si vous recevez des allocations de garde d'enfant et si vous répondez aux conditions requises en termes d'emploi, de formation ou d'études.

Il existe également deux autres formes d'assistance supplémentaire pour les familles avec bébés. Les allocations de maternité vous aident à assumer les frais supplémentaires occasionnés par un nouveau-né. L'allocation de vaccination des jeunes enfants est une prestation distincte destinée aux familles dont les enfants ont reçu toutes les vaccinations requises entre l'âge de 18 à 24 mois ou sont dispensés des obligations de vaccination.

En Australie, un bureau d'allocations familiales se trouve dans tous les bureaux Medicare, les centres de services aux consommateurs Centrelink et l'accueil des bureaux des impôts Australian Tax Office. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements par :

Site Internet : [www.familyassist.gov.au](http://www.familyassist.gov.au)

Téléphone : 136 150 (in Australie)

131 202 (pour obtenir des renseignements dans des langues autres que l'anglais)

## Autres informations sur la sécurité sociale

Centrelink contribue aux résultats socioéconomiques fixés par le Gouvernement en fournissant des services destinés à aider leurs bénéficiaires à devenir autonomes et en soutenant les personnes dans le besoin. Il existe de nombreuses règles s'appliquant à tous les droits administrés par Centrelink. Les informations ci-inclues sont fournies à titre indicatif uniquement et vous devez discuter de vos besoins spécifiques avec Centrelink.

Vous trouverez les adresses et numéros de téléphone des bureaux de Centrelink dans l'annuaire téléphonique local. Pour parler à des employés de Centrelink et obtenir des réponses à vos questions dans une langue autre que l'anglais, appelez le 131 202. Il ne s'agit pas d'un service d'interprétariat. Les appels à ce numéro sont facturés au prix d'un appel local partout en Australie. Les appels à partir de cabines publiques ou de téléphones portables peuvent être facturés à des tarifs plus élevés.

Pour de plus amples informations sur les prestations sociales ou les conventions internationales avant votre arrivée en Australie, composez le :

Site Internet : [www.centrelink.gov.au](http://www.centrelink.gov.au)

Courrier

postal : Manager  
International Services  
Centrelink  
GPO Box 273  
HOBART TAS 7001  
AUSTRALIA

Téléphone : 131 021 (pour prendre rendez-vous)

131 202 (pour obtenir des renseignements dans des langues autres que l'anglais)

+613 6222 3455 (en dehors d'Australie)

## La santé

Le Gouvernement australien fournit une aide au frais médicaux et aux soins hospitaliers par le biais du système Medicare. Le Gouvernement subventionne également le coût de la plupart des médicaments au titre du Pharmaceutical Benefits Scheme (PBS). Medicare et le PBS sont administrés par Medicare Australia.

Pour savoir si vous avez droit à Medicare et pour vous y inscrire, rendez-vous au bureau Medicare le plus proche de votre domicile muni de votre passeport, de vos documents de voyage et de votre visa de résident permanent. Si vous n'êtes pas encore détenteur d'un visa de résident permanent, vous devrez également fournir des renseignements sur les demandes de visa permanent ou d'émigration que vous aurez pu déposer.

La plupart des détenteurs de visa temporaire ne sont pas habilités à s'inscrire à Medicare. Cependant, il existe des exceptions, par exemple à l'égard des demandeurs de visa permanent qui satisfont aux conditions requises. Pour savoir si vous y êtes habilité, rendez-vous au bureau Medicare le plus proche de votre domicile. Si vous remplissez toutes les conditions d'ouverture de droit, on pourra vous fournir un numéro provisoire de carte Medicare jusqu'à réception de votre carte par la poste dans un délai d'environ 3 semaines. Dans la plupart des cas, vous réglerez vos frais médicaux et recevrez ensuite le remboursement partiel du montant.

Medicare Australia administre le registre des vaccinations (Australian Childhood Immunisation Register). Si vous avez des enfants, n'oubliez pas d'apporter leur carnet de vaccination afin que le médecin en Australie puisse vérifier si leurs vaccinations sont à jour. C'est une condition requise pour pouvoir prétendre à certaines prestations de la part du Gouvernement.

Medicare Australia administre le Registre australien des donneurs d'organes (le Registre des donneurs). Les personnes âgées de plus de 18 ans peuvent donner leur autorisation (ou faire part de leur objection) au Registre des donneurs. Pour les personnes atteintes de maladies graves ou potentiellement mortelles, la transplantation d'organe ou de tissu peut représenter une deuxième chance.

En outre, Medicare Australia fournit des prestations familiales sous forme de paiements et de services. Les paiements disponibles auprès de votre bureau Medicare local comprennent notamment les allocations familiales, la prime de naissance, les allocations de garde d'enfant, les allocations de maternité et les allocations de vaccination des jeunes enfants.

Medicare Australia dispose d'un dossier d'information traduit en 19 langues et accessible en anglais en gros caractères, en braille et sur CD et cassettes audio. Vous y trouverez des explications sur les services de Medicare Australia et les conditions d'ouverture de droit pour les allocations et les prestations. Des copies de ce dossier sont disponibles sur le site Internet de Medicare Australia, au bureau Medicare ou au Centre de ressources pour migrants les plus proches de votre domicile.

Pour plus d'informations :

Site Internet : [www.medicareaustralia.gov.au](http://www.medicareaustralia.gov.au)

E-mail : [info@medicareaustralia.gov.au](mailto:info@medicareaustralia.gov.au)

Téléphone : 132 011\* – Medicare  
1800 020 613\*\* – Pharmaceutical Benefits Scheme  
1800 653 809\*\* – Australian Childhood Immunisation Register  
1800 777 203\*\* – Australian Organ Donor Register  
1800 552 152\*\* – Hearing and speech impaired  
131 450\* – Translating and Interpreting Service

Courrier

Postal : Medicare Eligibility  
Medicare Australia  
PO Box 1001  
TUGGERANONG DC ACT 2901  
AUSTRALIA

## Assurance santé privée

De nombreux Australiens choisissent de cotiser à une assurance santé privée. Celle-ci couvre une partie ou la totalité des frais de traitement en qualité de patient privé dans les hôpitaux privés ou publics et peut prendre en charge certains soins non couverts par Medicare, tels que les soins dentaires, la plupart des soins oculaires et le transport en ambulance. Si vous envisagez de souscrire à une couverture médicale privée, veuillez prendre connaissance des points suivants :

1. Le dégrèvement de 30 % – Tous les Australiens sont habilités à demander le dégrèvement de 30 % s'ils ont droit à Medicare et souscrivent à une politique d'assurance médicale conforme couvrant les traitements hospitaliers, les traitements généraux (garantie « accessoire » ou « supplémentaire ») ou les deux. (Pour les personnes entre 65 et 69 ans, le dégrèvement est de 35 %, et pour les personnes à partir de 70 ans, le dégrèvement est de 40 %).
2. La surtaxe Medicare – La plupart des contribuables australiens sont assujettis à un prélèvement fiscal Medicare compris dans le montant de leurs impôts. La surtaxe Medicare est un prélèvement supplémentaire de 1 % imposé aux personnes dont les revenus dépassent un certain seuil et qui ne souscrivent pas à une assurance hospitalisation. Les seuils de revenus sont de 50 000 dollars australiens pour les personnes seules et de 100 000 dollars australiens pour les couples et les familles.
3. Couverture médicale « Lifetime Health Cover » – Ce programme encourage les gens à souscrire à une couverture hospitalisation dans leur jeunesse. À niveau de couverture identique, une personne qui souscrit à une couverture hospitalisation après le 1<sup>er</sup> juillet suivant son 31<sup>e</sup> anniversaire paiera davantage qu'une personne qui a souscrit à une couverture avant le 1<sup>er</sup> juillet suivant son 31<sup>e</sup> anniversaire. Passé ce délai, le coût augmente de 2 % par année passée sans souscrire à une couverture hospitalisation.

Des conditions spéciales s'appliquent aux nouveaux migrants qui arrivent en Australie après le 1<sup>er</sup> juillet suivant leur 31<sup>e</sup> anniversaire. Les migrants ne paient pas de majoration s'ils souscrivent à une couverture hospitalisation dans les 12 mois suivant le jour où ils s'inscrivent comme ayant droit à Medicare. Il importe d'envisager de le faire dans l'année suivant votre inscription à Medicare. Si vous décidez d'attendre plus de 12 mois après votre inscription, vous serez tenu de payer pour votre couverture médicale « Lifetime Health Cover » une surcharge de 2 % pour chaque année écoulée depuis l'année de vos 30 ans.

Vous pourrez obtenir de plus amples informations concernant l'assurance santé privée par :

Site Internet : [www.privatehealth.gov.au](http://www.privatehealth.gov.au)

E-mail : [privatehealth@health.gov.au](mailto:privatehealth@health.gov.au)

Courrier

Postal : MDP 86  
Department of Health and Ageing  
GPO Box 9848  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA

## L'emploi en Australie

Le marché du travail australien est très compétitif. L'emploi en Australie dépend de facteurs économiques, du type de travail recherché et des circonstances spécifiques susceptibles d'affecter la disponibilité du travail dans différentes régions du pays. **L'autorisation d'émigrer n'est pas une garantie d'emploi**, même pour les demandeurs évalués comme hautement qualifiés et certainement pas pour les personnes à leur charge.

Suite à la page suivante ►

\*Les appels sont payants

\*\*Les appels à partir de téléphones portables et de téléphones publics sont payants

En novembre 2007, le taux de chômage tendanciel en Australie était de 4,4 %. Le taux de chômage des migrants de fraîche date tend à être beaucoup plus élevé. Le taux de chômage des migrants arrivés entre janvier 2001 et novembre 2007 était estimé à 5,9 % (donnée originale). Parmi eux, le taux de chômage des migrants nés dans les principaux pays anglophones s'élevait à 3,6 %, contre 7,2 % pour les natifs d'autres pays. En général, les migrants qui ont eu davantage de temps pour s'installer en Australie connaissent un taux de chômage inférieur. De même, ceux qui sont entrés en Australie au titre de leurs qualifications professionnelles connaissent un taux de chômage plus faible que ceux relevant d'autres catégories.

Pour en savoir plus sur vos perspectives d'emploi, lisez les journaux australiens, en particulier les éditions du mercredi et du samedi qui publient des offres d'emploi.

Avant de partir pour l'Australie, il est conseillé de vous renseigner si des conditions spéciales s'appliquent au travail que vous désirez exercer. Pour de nombreux emplois en Australie, les demandeurs doivent pouvoir être inscrits ou agréés auprès d'un organisme d'État ou de Territoire australien, et/ou habilités à adhérer à une organisation professionnelle ou industrielle.

Il est conseillé de se renseigner si des conditions d'inscription ou d'agrément s'appliquent à votre métier. Les personnes à votre charge doivent se renseigner également sur leurs perspectives d'emploi, et ce, qu'elles aient l'intention ou non de chercher du travail dès leur arrivée.

Les migrants sans emploi doivent s'inscrire auprès de Centrelink dans les meilleurs délais après leur arrivée. Puisque la plupart des migrants nouvellement arrivés n'ont généralement pas droit à des versements de revenu minimum pendant deux ans, il se peut que seule une gamme limitée de services d'aide à la recherche d'emploi financés par le gouvernement leur soit accessible par l'intermédiaire des membres de Réseau pour l'emploi (Job Network). Cependant, il se peut que les résidents permanents réunissant d'autres conditions d'ouverture de droit aient accès à la gamme complète des services de Réseau pour l'emploi.

Vous trouverez des informations sur les programmes relatifs à l'emploi, à la recherche d'un travail et à la reconnaissance des qualifications professionnelles sur les sites Internet suivants :

- Australian Jobsearch (pour des informations sur les emplois et les perspectives d'emploi, les manques de personnels qualifiés et les carrières en Australie) [www.jobsearch.gov.au](http://www.jobsearch.gov.au)
- Australian Workplace (pour des informations sur le milieu de travail en Australie) [www.workplace.gov.au](http://www.workplace.gov.au)
- Skilled Migrant (pour les demandeurs primaires entrés en Australie au titre de certaines catégories de qualifications professionnelles figurant sur la Liste des métiers en demande) [www.skilledmigrant.gov.au](http://www.skilledmigrant.gov.au)
- Trades Recognition Australia (pour la reconnaissance des qualifications professionnelles) [www.workplace.gov.au/tra](http://www.workplace.gov.au/tra)
- National Office of Overseas Skills Recognition (NOOSR, pour la reconnaissance des qualifications et des compétences acquises à l'étranger) [www.aei.dest.gov.au](http://www.aei.dest.gov.au)

## Services d'aide à l'installation des migrants dans la communauté

Le ministère propose une gamme de services d'aide à l'installation afin d'aider les migrants et les entrants au titre de l'action humanitaire à prendre une part active à la communauté australienne dès que possible après leur arrivée. Le ministère finance les organisations communautaires aux termes du Programme de subventions à l'installation. La liste des prestataires de service d'aide à l'installation des migrants dans la communauté est disponible à [www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/settlement-grants/funded-orgs-current.htm](http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/settlement-grants/funded-orgs-current.htm)

Les prestataires de service d'aide à l'installation des migrants dans la communauté peuvent généralement aider et conseiller les migrants qui y sont habilités à trouver un logement, à s'inscrire à des cours d'anglais, à trouver une garde d'enfant, à chercher du travail et à inscrire leurs enfants à l'école.

## Apprentissage et assistance linguistiques

Le ministère propose deux services importants aux migrants ayant besoin d'une assistance linguistique. Il s'agit du Programme d'anglais pour migrants adultes (Adult Migrant English Program – AMEP) et du Service de traduction et d'interprétariat national (Translating and Interpreting Service National – TIS National).

### Programme d'anglais pour migrants adultes (AMEP)

Pour nombre de nouveaux immigrants issus de milieux non anglophones, l'apprentissage de l'anglais est l'une des premières et plus importantes étapes vers une installation réussie dans leur nouveau foyer et la réalisation de leurs objectifs personnels, sociaux et économiques. Si votre niveau d'anglais est inférieur à « fonctionnel », vous avez peut-être droit à des leçons d'anglais gratuites dans le cadre de l'AMEP.

Un anglais « fonctionnel » signifie pouvoir faire face en anglais aux situations sociales de tous les jours ainsi qu'à certaines situations de travail. Vos compétences orales, de lecture, d'écriture et votre compréhension orale devront être testées pour vérifier si vous êtes habilité à bénéficier des cours de l'AMEP. Si votre niveau d'anglais n'a pas été testé à l'étranger dans le cadre de votre demande d'émigration, il le sera lorsque vous vous inscrirez aux cours de l'AMEP en Australie. Si votre niveau est évalué comme supérieur à « fonctionnel », vous n'aurez pas droit aux cours de l'AMEP. Si vous êtes autorisé à bénéficier de l'assistance de l'AMEP, vous aurez droit à un total de 510 heures de leçons d'anglais. Les réfugiés et les migrants au titre de l'action humanitaire de moins de 25 ans et à faible niveau d'éducation ont droit à un total de 910 heures de cours d'anglais, et ceux de plus de 25 ans ont accès à un total de 610 heures de cours.

Vous devez vous inscrire aux cours de l'AMEP auprès de votre prestataire de services AMEP local dans les 3 mois suivant la date de votre arrivée ou de la délivrance de votre résidence permanente et commencer les cours avant une année écoulée, sous peine de perdre votre droit aux cours. Une fois inscrit, il vous sera peut-être possible de reporter le commencement de vos cours d'anglais s'il vous est difficile de suivre les cours pour des raisons familiales, professionnelles ou d'autres responsabilités.

L'AMEP offre plusieurs options pédagogiques adaptées à différentes circonstances, dont des cours à temps complet, à temps partiel ou à domicile via un programme d'éducation à distance ou avec le soutien d'un enseignant à domicile. Si vous avez des enfants qui ne sont pas d'âge scolaire, votre prestataire de services AMEP local peut vous fournir un service gratuit de garde d'enfant pour vous permettre de suivre les cours d'anglais.

Pour de plus amples informations sur les conditions d'ouverture de droit aux cours d'anglais, sur l'inscription à ces cours et sur votre prestataire de services AMEP local, contactez la ligne de renseignements téléphonique du ministère au 131 881, ou rendez-vous sur le site Web de l'AMEP à l'adresse [www.immi.gov.au/amep](http://www.immi.gov.au/amep)

### Service de traduction et d'interprétariat national (TIS National)

TIS National peut fournir un service d'interprétariat téléphonique dans plus de 120 langues et dialectes et fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris dans les situations d'urgence.

Ce service peut être contacté au 131 450 pour le prix d'un appel local (les prix des appels passés sur un téléphone portable peuvent varier).

Si vous ne parlez ni ne comprenez l'anglais et que vous devez vous adresser à une agence du gouvernement, demandez-lui de contacter le TIS National pour vous aider à communiquer avec l'agence. Normalement, les frais d'interprète seront à la charge de l'agence. Veuillez à vérifier les heures ouvrables de l'agence à laquelle vous désirez vous adresser avant de téléphoner.

Si vous avez besoin de l'aide d'un interprète dans le cadre d'une consultation auprès de votre médecin, vous pouvez demander à celui-ci de contacter le TIS National sur la Ligne prioritaire pour les médecins (1300 131 450) en vue d'organiser les services d'un interprète téléphonique ou pour réserver les services d'un interprète sur place (1300 654 151) si besoin est.

Le ministère fournit également aux résidents permanents en Australie et aux citoyens australiens des traductions gratuites en anglais d'extraits de leurs documents personnels se rapportant à leur installation. Pour de plus amples informations sur les traductions, consultez [www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/](http://www.immi.gov.au/living-in-australia/help-with-english/)

Le TIS National invite les résidents permanents en Australie et les citoyens australiens souhaitant devenir interprètes indépendants et fournir des services d'interprétariat aux membres non anglophones de la communauté australienne à se renseigner. Si vous avez de bonnes compétences en anglais et en une autre langue ou davantage, vous pouvez envisager de devenir interprète indépendant auprès du TIS National. Contactez un responsable des contrats du TIS National au 1300 132 621 pour de plus amples informations sur le recrutement des interprètes et les conditions de travail.

## Programmes d'anglais du ministère de l'Éducation, de l'emploi et des relations de travail (DEEWR)

Des cours d'anglais, d'alphabétisation et de numératie sont également disponibles dans le cadre de programmes ciblés, gérés par le ministère de l'Éducation, de l'emploi et des relations de travail (DEEWR) et par les Gouvernements des États et des Territoires. Le DEEWR a mis en place 2 programmes d'anglais, d'alphabétisation et de numératie liés à l'emploi destinés à des clients en âge de travailler (de 15 à 64 ans).

Le premier est le Programme de langue, d'alphabétisation et de numératie (LLNP) qui propose aux demandeurs d'emploi habilités jusqu'à 800 heures de cours de langue, d'alphabétisation et de numératie orientés vers l'emploi. Le LLNP vise à améliorer les compétences des clients en matière de langue et/ou d'alphabétisation et de numératie pour les aider à obtenir un emploi durable ou à suivre des études ou une formation. Le programme fournit également une formation spécialisée par le biais de la Formation complémentaire spécialement destinée aux clients désavantagés.

Le second est le Programme de langue anglaise et d'alphabétisation sur le lieu de travail (WELL) qui finance des organisations pour la formation d'employés en langue anglaise, en alphabétisation et en numératie en vue de les aider à répondre à leurs besoins actuels et futurs en termes d'emploi et de formation.

Les services d'éducation gouvernementaux des États et des Territoires et les services d'éducation non gouvernementaux reçoivent également des subventions de la part du Gouvernement australien pour les aider à fournir aux migrants de fraîche date qui y sont habilités, élèves d'une école primaire ou secondaire, des cours intensifs de langue anglaise dans le cadre du Programme « English as a Second Language – New Arrivals (ESL–NA) » (Anglais langue étrangère – Nouveaux arrivés). Ce programme vise à améliorer les opportunités et les résultats académiques d'élèves nouvellement arrivés en provenance de pays non anglophones en développant leurs compétences en anglais et en facilitant leur participation aux activités pédagogiques du cursus commun.

Les élèves habilités doivent recevoir au minimum 6 mois de cours d'anglais intensifs dans des centres/services de cours de langue intensifs ou des écoles. La mise en place de l'évaluation des besoins des élèves, du cursus d'anglais langue étrangère et des cours intensifs de langue anglaise relève de chaque juridiction.

Pour plus d'information :

Site Internet : [www.deewr.gov.au](http://www.deewr.gov.au)

Téléphone : 1300 363 079

## Citoyenneté australienne

Vous trouverez des renseignements sur la citoyenneté australienne, dont les critères d'attribution et les formulaires de demande, sur le site web sur la citoyenneté [www.citizenship.gov.au](http://www.citizenship.gov.au) ou en appelant la ligne d'information sur la citoyenneté au 131 880 pour les demandes en Australie.

## Pour plus d'informations ou de conseils

N'oubliez pas de vous procurer un exemplaire du livret *Beginning a Life in Australia* pour l'État ou le Territoire où vous comptez résider. Il est rédigé en anglais et dans 37 langues communautaires et disponible à l'adresse [www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/](http://www.immi.gov.au/living-in-australia/settle-in-australia/)

Des informations et des conseils sur l'installation sont également disponibles dans les bureaux du ministère en Australie et à l'étranger. Pour de plus amples informations, contactez :

### Le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté

Téléphone : 131 881 (informations générales en Australie)

[www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au)

### Informations sur l'émigration en Australie

[www.immi.gov.au/migrants/](http://www.immi.gov.au/migrants/)

### Informations sur la vie en Australie

[www.immi.gov.au/living-in-australia](http://www.immi.gov.au/living-in-australia)

### Liste des Bureaux d'immigration en Australie implantés à l'étranger

[www.immi.gov.au/contacts/overseas/](http://www.immi.gov.au/contacts/overseas/)

### Liste des prestataires de services du Programme de subventions à l'installation

[www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/settlement-grants/funded-orgs-current.htm](http://www.immi.gov.au/living-in-australia/delivering-assistance/settlement-grants/funded-orgs-current.htm)

### Site web sur la citoyenneté

[www.citizenship.gov.au](http://www.citizenship.gov.au)

## Pour plus d'informations

### Numéro d'urgence

(Pompiers, police, ambulance) – 24 heures sur 24

Téléphone : 000

### Translating and Interpreting Service National (TIS National – Service de traduction et d'interprétariat national)

Téléphone : 131 450

[www.immi.gov.au/tis/](http://www.immi.gov.au/tis/)

### Australian Government Regional Information Service

(Service d'information sur les régions du Gouvernement australien)

Téléphone : 1800 026 222

[www.regionalaustralia.gov.au](http://www.regionalaustralia.gov.au)

### National Office of Overseas Skills Recognition (Bureau national de reconnaissance des compétences acquises à l'étranger)

Téléphone : 1300 363 079

[www.aei.dest.gov.au](http://www.aei.dest.gov.au)

### Site web du Gouvernement australien

[www.australia.gov.au](http://www.australia.gov.au)

*Page d'accueil*

**[www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au)**

*Ligne de renseignements généraux*

En Australie, composez le **131 881** pendant les heures ouvrables pour parler à un opérateur (des informations enregistrées sont disponibles en dehors des heures ouvrables). Hors d'Australie, veuillez contacter la mission australienne la plus proche.